

Les préparatifs du libre-échange

Le Premier secrétaire de la Mission permanente de la Chine auprès de l'OMC revient sur les points significatifs de l'accord sur les marchandises.

NICOLETTE DE JONCAIRE

L'accord de libre-échange entre la Suisse et la République populaire de Chine, signé début juillet 2013, est le premier accord signé par cette dernière avec un pays d'Europe continentale. Les procédures d'autorisation internes étant terminées, l'accord entrera en vigueur le 1^{er} juillet. L'accord bilatéral sur les questions de travail et d'emploi sera en application dès le 9 juin. Le spectre de cet accord de libre-échange est large: 99,99% des produits chinois et 96,5% des produits suisses feront l'objet d'exemption de tout droit de douane, rappelle Liu Ping, Premier secrétaire de la Mission permanente de la Chine auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). «La mise au point de cet accord a été com-

plexifiée par la différence de niveau de développement entre les deux pays», explique Liu Ping. Mais peut-être aussi par le besoin réciproque d'aplanir les incompréhensions dues aux spécificités culturelles. L'accord en 16 chapitres couvre aussi bien les problématiques des marchés publics que celles de l'environnement, de la coopération sur la main d'œuvre et l'emploi, de la propriété intellectuelle ou de la compétition. Certaines clauses ont été introduites pour la toute première fois ou ont fait l'objet d'approfondissements. Dès le premier jour, 99,7% des produits chinois importés en suisse ne seront plus soumis à droits de douane. Une partie des 0,3% restant pourraient faire l'objet d'une réduction progressive allant jusqu'à élimination complète. Du côté des exportations suisses

vers la Chine, 96,5% des produits suisses seront l'objet d'une élimination ou d'une réduction des droits de douane. 84,2% des produits ne seront plus soumis à aucun droit mais avec des délais de 5 à 10 ans de mise en application pour certains d'entre eux. Par exemple, les droits sur les montres de poignet à remontage automatique et boîtier en métal précieux - actuellement taxées à 11% - passeront à 9% la première année pour décroître à 4,4% au bout de 10 ans. Ceux des montres à visualisation optoélectronique - actuellement à 23% - passeront à 20,7% la première année pour disparaître dans 10 ans. «La détermination des règles d'origine présente certaines complications», explique Liu Ping. Pour être considéré suisse ou chinois aux termes de l'accord, un produit doit être soit entièrement obtenu ou produit dans le pays (WO), soit avoir subi une transformation substantielle pour mériter l'appellation d'origine. L'obtention de cette appellation dépend donc de son contenu en valeur ajoutée mais aussi du type de produit. Elle est fixée sur la valeur des matiè-

res non originaires utilisées par le fabricant dans la production du produit (VMN) ou sur le changement de nomenclature entre composants et produit final qui dénote une transformation importante. Le niveau de VNM acceptable pour obtenir l'origine suisse (ou chinoise) est donc fonction du produit. En outre, pour requalifier l'origine, la matière première doit faire l'objet d'un ou plusieurs traitements spécifiques. Ce critère additionnel s'applique, par exemple, à la torréfaction du café. La qualification d'une matière première comme le café brut sera forcément fondée sur son WO (et donc jamais suisse) alors que les cafés torréfiés en Suisse dont la VNM est inférieure ou égale à 30% seront considérés comme produits d'origine suisse. Autre exemple, les sucreries dont la VNM est inférieure ou égale à 50% (sucre ou chocolat venant forcément de l'étranger), auront également droit à l'appellation d'origine suisse. Une montre dont le bracelet et le boîtier importés en Suisse avant assemblage représentent une valeur de 30% du produit (les autres pié-

ces étant d'origine suisse), sera considéré comme suisse puisque sa VNM est inférieure à 40%. Les tarifs préférentiels ne s'appliquent, en principe, que lorsque les produits sont transportés directement entre les deux pays. Toutefois, la position enclavée de la Suisse a exigé des aménagements à ce principe. Les produits transités par des pays tiers seront acceptés comme d'origine suisse à condition que les seules manipulations soient limitées au chargement et déchargement et que les marchandises soient conservées «sous douane» au cours des transferts. Pour tirer le meilleur parti possible de l'accord, les entrepreneurs doivent en comprendre les règles de manière approfondie: le produit est-il couvert par l'accord? Satisfait-il les règles d'origine de sa catégorie? Quelle est l'optimisation des coûts générée par la tarification? «Il peut être nécessaire dans certains cas de modifier le modèle d'affaires pour pouvoir bénéficier de ses avantages», conclut Liu Ping. A noter, Liu Ping présentait son analyse mercredi à la Chambre de commerce Suisse-Chine de Genève. ■

BRUXELLES: début des négociations entre la Suisse et l'UE

La Suisse et l'Union européenne ont entamé hier à Berne la négociation d'un accord-cadre pour renouer la voie bilatérale. Les deux parties doivent s'entendre sur les modalités de reprise du droit européen par la Confédération et le règlement de différends. Les pourparlers s'annoncent difficiles. En possession d'un mandat de négociation depuis décembre, le Conseil fédéral a dû ronger son frein. L'acceptation le 9 février de l'initiative contre l'immigration de masse est restée en travers de la gorge de l'UE. Pas question d'accepter que la Suisse discrimine la Croatie en bloquant la signature d'un protocole pour lui étendre la libre circulation. La Commission européenne a obtenu son mandat de négociation début mai. Le Département des affaires étrangères s'est refusé à la moindre information sur le contenu de la première séance de négociation. - (ats)

ÉCONOMIE: la pauvreté induit la pauvreté

La pauvreté engendre du stress et de la peur, ce qui peut se répercuter négativement sur les choix économiques des intéressés, les empêchant de sortir de leur pauvreté. C'est le constat de chercheurs zurichois et américains publié dans la revue *Science*. Ernst Fehr, directeur de l'UBS International Center of Economics in Society à l'Université de Zurich, et Johannes Haushofer, du Massachusetts Institute of Technology (MIT), ont compilé plusieurs études sur le thème de la psychologie de la pauvreté. Leur constat: les pauvres deviennent très réfractaires à la prise de risques et se concentrent sur le revenu disponible immédiatement au détriment d'un possible revenu supérieur dans le futur. - (ats)

Les accords en bref

Les champs d'application de l'accord sont multiples. Ils couvrent le commerce des marchandises (droits de douane, règles d'origine, facilitation des échanges, mesures de sauvegarde, obstacles techniques au commerce et mesures sanitaires et phytosanitaires), le commerce des services, la protection de la propriété intellectuelle, la promotion des investissements, la Concurrence, Questions relatives à l'environnement et la coopération économique et technique. Pour régler les différends, un Comité mixte paritaire est mis en place. Il prendra ses décisions par consensus. La Suisse et la Chine ont conclu, parallèlement, un accord sur la coopération en matière de travail et d'emploi où elles réaffirment leurs obligations en qualité de membres d'Organisation internationale du travail (OIT), celles au titre de la Déclaration ministérielle du Conseil économique et social de l'ONU (ECO-SOC) sur le plein emploi et le travail décent pour tous (2006) et la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008). Les deux pays reconnaissent que le niveau de protection prévu dans leurs législations nationales en matière de travail ne doit pas être réduit dans le but d'attirer des investissements ou d'obtenir un avantage commercial, et que les standards de travail ne doivent pas être appliqués à des fins protectionnistes. (NJJN)

Focus sur les produits agricoles

L'accord de libre-échange permet à une grande partie des produits agricoles suisses ayant un potentiel d'exportation une importation en Chine en franchise de douane ou avec des réductions des droits. Ces avantages s'appliquent, entre autres, aux produits laitiers (fromage, yaourt, lait écrémé en poudre, beurre, viande de bœuf séchée et produits transformés). Inversement, la Suisse accorde à certains produits chinois des conditions tarifaires préférentielles dans le cadre de sa politique agricole. Il s'agira

essentiellement de l'importation de produits tropicaux. Les avantages peuvent s'étendre aux importations de produits en dehors de la période de récolte suisse ou dans le cadre des contingents tarifaires de l'OMC, par exemple certains produits de viande, le miel, les fleurs coupées, certains fruits et légumes et certains jus de fruits. Les prescriptions techniques suisses applicables aux produits et relatives à l'hygiène, à la santé et à l'étiquetage demeurent intégralement applicables. (NJJN)

CS-SSE: l'indice monte à 143 points

L'indice immobilier calculé par Credit Suisse et la Société suisse des entrepreneurs (SSE) progresse de 3 points ou 21,1% à 143 pour le second trimestre de l'année, par rapport au premier. Le secteur des travaux publics affiche une hausse surprise de 1,7%, reflétant la nécessité de construire de nouvelles infrastructures et d'entretenir les existantes, explique Credit Suisse hier. Les stimuli de croissance devraient toutefois se raréfier dans les mois à venir, plusieurs projets d'envergure arrivant à terme. La question de l'austérité n'encourage pas non plus à bâtir. L'immobilier commercial enregistre un bond de 10%, porté par la faiblesse persistante des taux d'intérêts ainsi qu'une solide conjoncture.

IMMOBILIER: le marché se refroidit

Le marché immobilier suisse s'est refroidi, selon un rapport publié hier par la Banque cantonale de Zurich (ZKB). La vente de biens immobiliers se ralentit et les prix des transactions sont recul, selon les conclusions de cette étude. Les experts de la banque escomptent que le phénomène de refroidissement du marché va perdurer, mais ne tablent pas sur un effondrement des prix. Environ 18% des annonces publiées sur homegate.ch concernant les maisons familiales dans le canton de Zurich affichent actuellement une réduction de prix, contre 12% en 2011.

Les chantiers à mener sans délai

COMPÉTITIVITÉ.

Le Parti libéral-radical exhorte à un programme de revitalisation post-9 février pour l'économie.

PIERRE BESSARD

La sécurité juridique est de plus en plus mise à mal en Suisse. Si le pays figure encore au second rang mondial du dernier indice publié de la compétitivité, rien n'est assuré pour l'avenir. Et si un programme de revitalisation semble indiqué après le vote défavorable du 9 février sur l'immigration, il est finalement de la responsabilité constante de la Suisse de renforcer son positionnement: tel est le message du Parti libéral-radical (PLR), qui présentait hier à Berne ses priorités pour éviter d'éventuelles conséquences négatives des nouvelles entraves probables à la liberté de contracter du personnel en Europe. Certaines mesures pourraient être mises en œuvre sans délai. Le PLR est conscient qu'il n'est pas nécessaire d'être parfait pour rester compétitif: il suffit de garder une certaine avance.

Cet avantage passe d'abord par des libéralisations sur le marché du travail, afin d'accroître l'utilisation et la valorisation du potentiel interne de ressources humaines. Une am-



ANDREA CARONI. Le marché du travail pourrait devenir encore plus intégratif.

bition qui peut être réalisée par de meilleures incitations. Concrètement, le parti propose d'instaurer des déductions fiscales illimitées pour les coûts de formation professionnelle et de formation continue, d'augmenter les déductions fiscales pour les frais de garde des enfants et de supprimer les réglementations inutiles pour les crèches. Il suggère aussi d'atténuer l'évolution des cotisations de prévoyance professionnelle des employés plus âgés. «Un marché du travail plus libéral et plus flexible est le principal atout pour la croissance et la prospérité», relève le conseiller national appenzellois Andrea Caroni. Cette condition implique une politique salariale différenciée selon les branches et les régions et des solutions autonomes dans les entreprises lorsqu'il s'agit de temps de travail, de mobilité ou d'utilisation des technologies de l'information. De

même, l'égalité de traitement, qui semble ébranlée dans le cas du Tessin et des frontaliers italiens, doit conduire à une renégociation de l'accord idoine avec l'Italie, selon le PLR.

Un autre champ d'action porte sur l'industrie et la finance. Pour le conseiller national zurichois Ruedi Noser, il est absurde que la Suisse peine tant à mettre en place des conditions propices au financement des entreprises: la suppression du droit de timbre d'émission sur les fonds propres et la réforme de l'imposition des entreprises pour compenser la fin des régimes spéciaux font figure de priorités. «Il faut réaliser ces réformes et non se préoccuper de les contre-financer par d'autres impôts», souligne l'entrepreneur: l'expérience a montré que les réformes précédentes n'ont mené à aucune diminution des recettes fiscales. Il n'y a donc pas de raison de se focaliser sur cette dimension, alors que l'attractivité fiscale est l'une des dernières marges de manœuvre d'un petit pays à l'échelle mondiale. Le PLR souhaite maintenir intacte la confidentialité bancaire à l'intérieur des frontières. Quant aux nouvelles normes internationales en la matière, elles ne doivent pas être appliquées avec plus de zèle qu'au Luxembourg ou qu'au Royaume-Uni. «Nous ne voulons pas de Swiss finish.» Le li-

bre fonctionnement des marchés en général fait aussi partie des préoccupations. Cela concerne en particulier le libre-échange à travers l'abolition des barrières commerciales techniques et la simplification des procédures douanières par l'informatisation. Sur le plan interne, le PLR préconise la libéralisation des horaires d'ouverture des commerces et la poursuite de la libéralisation de l'agriculture, l'abolition des subventions aux cantons et davantage de limites dans les compétences économiques de l'Etat sur les marchés de l'électricité et du gaz, entre autres mesures. Le parti revient également avec l'idée d'une taxe sur la valeur ajoutée à taux unitaire, en l'occurrence 6%, «le plus bas d'Europe».

Le tableau ne serait évidemment pas complet sans un chapitre sur la recherche et l'innovation. Le conseiller national vaudois Fathi Derder insiste sur l'importance de pouvoir continuer à recruter des talents, ce qui pourrait être garanti par des visas simplifiés, par exemple. De même, le rôle du secteur privé, par exemple dans le financement de chaires universitaires, doit être facilité plutôt qu'entravé, ce qui exclut l'introduction d'un nouvel impôt sur les revenus du capital et plaide en faveur d'un meilleur environnement pour le capital-risque. ■

EPFL: une chaire de plus pour le Valais

Le campus Valais/Wallis n'accueillera pas onze chaires de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) mais douze. Cette dernière sera consacrée à l'Institut de recherche en ophtalmologie (IRO), basé à Sion. «Cette douzième chaire sera entièrement financée par l'EPFL», a précisé Daniel Schorderet, directeur de l'IRO, dans l'extrait d'un entretien diffusé hier sur le site internet de la télévision valaisanne Canal 9. Une chaire coûte entre 400.000 et 500.000 francs par année, complète le professeur Schorderet. L'antenne de l'EPFL en Valais comptera onze autres chaires, dont sept dans le domaine de l'énergie, une en biotechnologie et trois dans la santé. - (ats)

HORAIRE: Vaud opposé à l'harmonisation

Le Conseil d'Etat vaudois s'oppose au projet de loi fédérale sur les heures d'ouverture des commerces. Les avantages économiques de l'harmonisation des horaires au niveau national peuvent être contrebalancés s'agissant des intérêts du petit commerce, a indiqué hier le gouvernement cantonal. La proposition fédérale ne tient pas compte des sensibilités cantonales et locales, ni des particularités géographiques. Le projet vise notamment à lutter contre le tourisme d'achat dans les régions frontalières où les heures d'ouverture s'avèrent plus souples.